

(Lire P. 7)

Pas de retour en classe sans dépistage systématique, sans les mesures de protection nécessaires

Tel un monarque, Emmanuel Macron a annoncé le 13 avril dernier la réouverture des crèches, écoles, collèges et lycées à compter du 11 mai prochain. Peu importe si le conseil scientifique, qu'il a pourtant lui-même institué pour servir de caution scientifique à sa politique, propose de ne les rouvrir qu'en septembre au regard des risques épidémiques : débrouillez-vous ! Pour Force Ouvrière, le problème n'est pas d'être pour ou contre le déconfinement, ni même de définir la meilleure date pour rouvrir les établissements scolaires en fonction de la couleur - verte ou rouge - de son département. Nombre de professeurs ou de personnels souhaitent reprendre le chemin de leurs classes ou de leur travail dans des conditions normales. La seule question qui compte est de s'assurer que les garanties sanitaires sont apportées aux personnels et aux élèves pour préserver leur santé. Qu'en est-il du dépistage systématique et régulier ? Des masques FFP2 et des autres moyens de protection ? De la désinfection totale des locaux et des matériels ? Pour pallier la pénurie dont il est lui-même responsable, le gouvernement a communiqué des protocoles sanitaires

TRAVAIL ÉCOLE LIBERTÉS SANTÉ



qui rejettent les responsabilités sur les personnels école par école, établissement par établissement. Dans la version finale de ces protocoles, devenus au passage de simples « guides », le port du masque (ici « grand public ») n'est plus obligatoire. Bien éloignée de toute préoccupation pédagogique, la reprise s'annonce

chaque jour un peu plus chaotique.

Force Ouvrière n'accepte pas que la vie des personnels soit mise en danger, ni que l'école devienne la garderie du Medef.

En quelques jours, une pétition à l'initiative des syndicats FO de l'éducation nationale et de la Fonction publique territoriale implantés dans le département a reçu plus de 1500 signatures pour exiger des préalables à toute reprise d'activité. Dans le même laps de temps, une pétition similaire a obtenu près de 60 000 signatures au niveau national.

Avec l'aide de leurs syndicats FO, les personnels enseignants et non enseignants résistent sans attendre le « jour d'après », se réunissent en visio, formulent clairement leurs revendications. Soumis à cette pression, le gouvernement a été contraint d'adopter un ton parfois moins martial. La FNEC FP-FO soutient tous les personnels qui, soucieux de leur santé et celle de leurs élèves, refuseront de retourner sur leur lieu de travail le 11 mai, sans dépistage, sans les protections nécessaires. Elle a déposé un préavis national de grève courant jusqu'au 30 mai, afin de couvrir toutes les situations. ■

PÉTITION

Pas de réouverture des établissements scolaires sans dépistage systématique, sans tous les moyens de protection nécessaires. L'école n'est pas une garderie.

● À l'initiative de la FNEC FP FO 44, de FO territoriaux 44, du syndicat FO du conseil départemental 44, du syndicat FO du personnel de la région des Pays-de-la-Loire, du SNFOLC 44, du SNETAA FO 44, du SNUDI FO 44, du SPASEEN FO 44, du SNFOEP 44, d'ID-FO 44, de FO ESR

L'annonce du président de la République le 13 avril de rouvrir les crèches, écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai, alors même que tous les lieux publics resteront fermés, est irresponsable et dangereuse. L'ordre des médecins dénonce dans ce choix « un manque absolu de logique » qui ne pourra qu'aggraver l'épidémie. (...)

Sans dépistage généralisé, sans les mesures de protection nécessaires, toute reprise est inacceptable.

Nous, soussigné(e)s, exigeons des préalables à toute reprise d'activité :

● Le dépistage systématique de tous les personnels et des élèves

● La mise en oeuvre de toutes les mesures de protection nécessaires (équipements de protection à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux, tests quotidiens...)

<https://snfolc44.fr/petition/>

29/04/2020 - Coronavirus.

Déconfinement. Réouverture des écoles : le syndicat FO réclame un dépistage des élèves et personnels

● Les représentants Force Ouvrière ont adressé au recteur un courrier déclenchant une procédure d'alerte concernant les garanties sanitaires avant toute réouverture des écoles.

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est tenu dans le même temps au sein de l'Académie de Nantes. « Suite à l'absence de réponses apportées par l'administration à leurs questions légitimes concernant les garanties sanitaires avant toute réouverture des écoles, établissements scolaires et services administratifs » les représentants FO du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont adressé à M. le recteur un courrier déclenchant une procédure d'alerte. Le syndicat réclame « la mise en œuvre du dépistage systématique et régulier

des élèves et des personnels comme préalable à toute reprise d'activité ». Les représentants FO souhaitent « la mise à disposition de masques FFP2 à hauteur des besoins, seuls masques reconnus par le code du travail comme équipements de protection individuelle ainsi que des moyens de protection nécessaires en nombre suffisant, notamment le gel hydroalcoolique, les gants et serviettes à usage unique, les lunettes... » Enfin le syndicat FO pointe la mise en œuvre de la désinfection totale des locaux et des matériels. « Nous avons un motif raisonnable

de penser que la santé et la vie de nos collègues sont menacées par des décisions de reprise à partir du 11 mai. Nous nous tenons à votre disposition pour émettre un avis sur les mesures que vous entendez prendre pour faire cesser ce danger grave. Si aucune réponse n'était apportée, nous rappelons que nos collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait. À défaut d'accord avec l'autorité administrative, les représentants de la FNEC FP-FO saisiront les ISST et les Inspecteurs du Travail. » ■

Presse Océan



Communiqué commun du 4 mai 2020

Profitant de la journée internationale des luttes des travailleuses, le président de la République a osé sans honte adresser « une pensée » à toutes celles et ceux qu'il méprise depuis son accession au pouvoir. Salariés et fonctionnaires se sont battus contre le projet de « retraites par points », et en revendiquent l'abandon. Il en est de même pour la réforme de l'assurance chômage. Les personnels hospitaliers, avec leurs organisations syndicales, revendiquent des moyens pour l'hôpital public depuis des années, et plus généralement, salariés et fonctionnaires se battent contre la destruction des Services Publics et du Code du Travail par ce Gouvernement.

Dans ce contexte, l'intersyndicale CGT, FO, FSU Solidaires de Loire-Atlantique considère qu'à l'occasion du « déconfinement progressif » annoncé par Édouard Philippe le 28 avril, il est impératif de garantir la protection sanitaire et sociale des salariés, des agents des services publics, des retraités, des enfants et des jeunes, et qu'aucun ne doit être sacrifié sur l'autel de la reprise économique.

De ce point de vue la question de la reprise à l'école est centrale. Les enseignants sont inquiets et se

en colère face à des conditions de retour en classe irréalistes et dangereuses, pour les élèves et leurs parents comme pour les personnels. Une fois de plus c'est la gestion de la pénurie qui guide l'action du gouvernement, et pas la santé et la sécurité des élèves et des personnels.

Dans les entreprises, les modalités de reprise doivent garantir également la santé des salariés, mais aussi le maintien de l'emploi : de nombreux secteurs industriels comme l'aéronautique sont impactés et les premiers à payer le tribut ne sont pas les actionnaires mais les salariés, les intérimaires et les travailleurs et travailleuses précaires. Nous ne pouvons l'accepter, et revendiquons de l'État que tout soit mis en œuvre pour interdire tout licenciement économique, y compris si nécessaire par la nationalisation même provisoire. Nous refusons également les annulations de cotisations sociales et la ponction de jours de congés et de RTT.

Dans la sortie programmée du « déconfinement », il y a un nombre d'oubliés : les retraités, les personnes âgées en EHPAD et les personnels qui chaque jour les accompagnent – qui devront continuer de se priver de vie sociale sans aucune garantie de

protection de la part des pouvoirs publics. Mais également les personnes sans logement et en grande précarité qui ont subi de plein fouet cette crise sanitaire. C'est ainsi que de tristes records historiques de repas servis par les associations d'aide alimentaire ont été enregistrés ces derniers jours, à Nantes notamment.

Parce que l'impératif est de protéger les vies, nos organisations posent des conditions à la sortie de ce confinement. Contre le discours de l'« union sacrée », qui sous prétexte de crise subie par toutes et tous, voudrait imposer le silence à toutes formes d'opposition, nous continuerons à dire nos revendications. Nous réaffirmons l'impératif que soit prise en compte la défense des services publics, de l'hôpital public, de l'éducation nationale, de la retraite par répartition, de la hausse des salaires, d'une assurance chômage protectrice et non coercitive. Nous exigeons que toutes les contre-réformes qui ont fragilisé la protection sociale et les garanties collectives, ou qui les ruineraient si elles sont maintenues, soient définitivement abandonnées.

Dans la situation immédiate de « déconfinement », les UD CGT, FO, FSU et Solidaires de Loire-

Atlantique revendiquent :

- ▶ Le dépistage systématique pour le salarié(e)s, des masques « FFP2 » ou à minima « chirurgicaux », du gel et toute protection individuelle nécessaire et spécifique à l'activité des entreprises et administrations pour toutes et tous ;
- ▶ aucune réouverture d'école sans avoir réuni les conditions de sécurité sanitaire : masques « FFP2 » ou à minima « chirurgicaux », gel, dépistage ;
- ▶ le respect des libertés démocratiques menacées entre autres par la mise en œuvre envisagée de « Stop covid ». Nous refusons de voir les libertés publiques, tant individuelles que collectives, réduites sous prétexte de crise sanitaire, nous refusons l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dès lors que les conditions sanitaires sont remplies ;
- ▶ l'interdiction des licenciements et des versements de dividendes ;
- ▶ la prise en charge du chômage partiel à hauteur de 100% du salaire net ;
- ▶ l'abrogation immédiate des ordonnances qui ont permis de déroger pendant la crise aux droits des travailleurs et travailleuses.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Intervention écrite de Michel Le Roc'h à l'occasion du 1^{er} mai 2020

« Ce 1^{er} mai 2020, journée internationale de solidarité entre tous les travailleurs, prend cette année une tournure particulière tant est grande la nécessité de maintenir des liens de solidarité, à l'échelle nationale comme internationale, dans cette situation de crise sanitaire.

Solidarité entre travailleurs face à l'incurie des gouvernements, incapables d'assurer la protection et la sécurité des travailleurs, de fournir les équipements nécessaires, d'abord aux soignants mais aussi à tous ceux contraints d'aller travailler pour assurer les activités essentielles ou pour assurer la continuité des services publics. Et cela parce que, partout, les services publics et les systèmes de santé sont mis en pièces pour des motifs économiques.

Solidarité avec tous ces travailleurs qui, eux, ne bénéficient d'aucune protection sociale et qui aujourd'hui sont exclus des soins ; solidarité avec tous ceux qui se retrouvent privés d'emploi, sans aucun revenu faute d'assurance chômage. Cette crise, dans certaines parties du monde et pas seulement dans les pays dits pauvres, jette des salariés par millions à la rue et les affame. Plus de 60 000 morts et près de 30 millions de chômeurs aux États-Unis par exemple ! Faut-il une meilleure preuve de l'impérieuse nécessité de la mise en place partout dans le monde de systèmes de protection sociale basée sur la solidarité ?

Solidarité avec tous les syndicalistes qui dans le monde entier voient leurs droits bafoués. Le capitalisme ne tolère pas les voix dissonantes et particulièrement quand les tensions sont importantes.

Rappelons que pour Force Ouvrière, le premier mai n'est pas « la fête du travail ». Le premier mai, comme

nous l'avons dit, est une journée de solidarité internationale et de revendications. Et la nuance est d'importance.

Il faut rappeler, en ces temps d'épidémie où le gouvernement nous appelle à l'Union nationale, que c'est le Maréchal Pétain qui décrète en 1941 que le 1^{er} mai sera la « Fête du Travail et de la Concorde sociale »... « Concorde sociale »... C'est bien ce à quoi appelle le gouvernement en invoquant une « nécessaire Union nationale ».

Mais quelle « Union nationale » ?

Pouvons-nous conclure une « Union nationale » avec un gouvernement qui, aux ordres du Medef et des financiers, se saisit de la crise sanitaire pour déréglementer, remettre en cause le code du travail, les conventions collectives et les libertés démocratiques ? Poser la question, c'est y répondre.

N'oublions pas que, réuni en urgence sur la question du COVID-19 le 29 février, le conseil des ministres a autorisé le 1^{er} ministre à utiliser le 49-3 pour imposer sa réforme des retraites de destruction de l'ensemble des régimes, général, particuliers, spéciaux et complémentaires pour les fusionner en un seul, « universel », a minima, d'individualisation des droits.

La loi Urgence sanitaire adoptée le 23 mars 2020 prétendument pour faire face à l'épidémie est en fait l'instrument de l'accentuation de cette déréglementation : un décret permet à l'employeur, via un accord d'entreprise, de décider de la date des congés payés. Il dispose également sans consultation des instances du personnel de la possibilité d'imposer, jours de RTT, de récupération et de jours qui sont dans un compte épargne temps. Et dans la foulée,

ces dispositions sont devenues applicables dans la fonction publique d'État et territoriale. Mais ce ne serait pas suffisant. Les patrons et la ministre du travail rêvent maintenant de nous ramener 100 ans en arrière pour imposer la semaine de 60h, déroger aux jours fériés, au repos hebdomadaire !

Ce 1^{er} mai est l'occasion de leur rappeler que c'est à l'occasion de grandes grèves que les salariés ont arraché la semaine de 40h, les congés payés, le repos dominical et toutes ces normes qu'ils rêvent de faire voler en éclat !

Aujourd'hui, la CFDT et le Medef, avec le soutien du préfet de Région et la présidente du Conseil régional organisent une conférence sociale, pour préparer la reprise du travail. « L'heure est au rassemblement », expliquent-ils en cœur. Au rassemblement derrière qui ? Le gouvernement et le patronat ? Pour limiter les droits et garanties des travailleurs et les inviter à travailler plus et à se sacrifier pour maintenir les marges ?

Nous sommes indépendants et le resterons. Nous n'accepterons pas que les salariés soient sacrifiés, voire licenciés. Dans certains secteurs, des plans de « réduction des coûts » sont déjà annoncés. Une crise sans précédent frappe le transport aérien. L'industrie aéronautique a perdu plus d'un tiers de son activité. Aujourd'hui, Airbus a un genou à terre et il y a urgence. Ne faut-il pas prendre des mesures d'urgence pour sauver Airbus et tous les emplois ? Et la mesure d'urgence qui a fait ses preuves dans le passé ne serait-elle pas la nationalisation ? Ne faut-il pas, comme le font nos camarades de Daher, revendiquer un véritable plan de « sauvetage » des emplois, intégrant entre autres un plan de formation ambitieux, la mise en

place d'un dispositif de pré-retraite et le recours au chômage partiel autant que de besoin pour éviter tout licenciement ?

Le débat est lancé.

Et il y a l'annonce par le président de la République d'une réouverture des services, écoles et des établissements scolaires le 11 mai prochain. Nul n'est dupe des réelles motivations du chef de l'État et du gouvernement : il s'agit de remettre l'ensemble des salariés - du public comme du privé - au travail, sans aucune considération du risque sanitaire qu'ils encourent. Après avoir imposé le confinement comme seule solution possible, le gouvernement cherche à forcer les personnels à reprendre dans des conditions qui ne correspondent qu'à un objectif : répondre aux intérêts du patronat.

Ce « déconfinement » d'ailleurs prend des allures ubuesques. On « déconfiner » d'abord les petits, puis les collégiens de 6^{ème} et de 5^{ème}... C'est-à-dire d'abord ceux auxquels il est le plus difficile de faire appliquer les mesures sanitaires et à qui on ne peut demander le port du masque, mais qui sont aussi ceux qui à la maison ne se gardent pas tous seuls ! Nos camarades de l'enseignement et de la territoriale ont raison dans ces conditions d'exiger comme préalable à toute reprise la nécessité du dépistage systématique et des moyens de protection nécessaires. La décision de limiter encore les libertés publiques dans le cadre du « déconfinement » est inacceptable. Comment comprendre que d'un côté, des dizaines ou des centaines de salariés se retrouvent dans des ateliers ou des bureaux, que des centaines d'enfants reprennent le chemin de l'école et que d'un autre côté on limite à dix personnes les rassemblements sur la voie publique ou dans les lieux privés.

Les manifestations de rue, meetings, assemblées générales, réunions d'instance syndicale seront donc de fait toujours interdits. Le gouvernement a-t-il peur de la réaction de la classe ouvrière ?

Ce 1^{er} mai est enfin l'occasion de rappeler notre attachement à la Sécurité Sociale (qui est dans l'œil du cyclone) et aux services publics garants de l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Depuis 20 ans, les gouvernements successifs ne cessent de les affaiblir en fermant des services, en supprimant massivement des postes ! Tous les services publics font l'objet de démantèlement et pourtant dès lors qu'une situation extrême touche notre pays, que ce soient les attentats, et maintenant cette épidémie de Covid-19, c'est un concert de louanges à l'égard des fonctionnaires. Ils sont devenus les héros du quotidien !

Mais les « héros » ne se contenteront pas d'applaudissements, ils exigent la satisfaction de leurs revendications en termes de salaires et d'effectifs qu'ils soient soignants, enseignants, fonctionnaires territoriaux, policiers, agents de la pénitencier, agents des impôts, etc. Et avec eux nous revendiquerons la préservation et l'amélioration du Service Public.

Face à un gouvernement qui reste sourd à nos revendications, un gouvernement à qui 64 % de la population ne fait pas confiance pour gérer la crise sanitaire, nous devons refuser « l'Union nationale » et opposer nos revendications.

Vive la solidarité internationale !

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive le 1^{er} mai 2020 !

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55 ème année
CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,
44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-mail L'Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 euros

Structure

Trésorier

M@il / Tél.

Reçu

☐

OUI

☐

NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur
fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

■ Abonnement individuel

: 30 euros

Nom/Prénom

Adresse

M@il / Tél.

Reçu

☐

OUI

☐

NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare
de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



Incurie rime avec barbarie

Au moment où sont rédigées ces lignes, 26 000 personnes sont officiellement décédées du Covid-19. Le Premier ministre vient de faire une allocution qui laisse entendre que de nouvelles attaques seraient livrées contre les droits des salariés. Pour les remercier des risques que leur a fait subir l'incurie gouvernementale, les personnels soignants bénéficieraient (peut-être, un jour) d'une prime disparate, à laquelle Force Ouvrière oppose la revendication d'augmentation générale des salaires et des traitements.

Une nouvelle étape est franchie. Pour pallier le manque de tests, ceux-ci sont décrétés inutiles, voire interdits dans les entreprises. « Il ne faut pas les gâcher », annonce même le ministre de l'éducation nationale pour justifier de ne pas dépister les enseignants. Ceux-ci apprécieront. Mais le gouvernement a trouvé la parade : à la place de tout dépistage, il réquisitionne le personnel de la Sécurité sociale au détriment de leurs missions et du secret professionnel. Hippocrate, reviens !

INTERVIEW

■ CH de Saint-Nazaire



Gaël Leturque - secrétaire du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire

Le syndicat FO de l'hôpital de Saint-Nazaire a lancé un préavis de grève à compter du 1^{er} mai dernier pour une durée illimitée. Peux-tu nous en parler ?

Le préavis que nous avons déposé est d'une certaine manière symbolique, parce que nous ne souhaitons pas mettre en péril les organisations de travail liées à la crise sanitaire. Mais c'est un avertissement. Nous indiquons au gouvernement que nous serons prêts à nous mobiliser.

Quel en a été le déclencheur ?

Lors de ses différentes allocutions, le président de la République a affirmé que l'hôpital public devait être repensé et qu'une attention particulière devait être portée sur le déroulement de carrière des agents, qui sont insuffisamment rémunérés. Or que nous annonce le gouvernement ?

Une prime, catégorielle et disparate en fonction des régions. Malgré ce qu'il peut laisser entendre, l'exécutif n'a pas pris en considération les difficultés de l'hôpital public que nous dénonçons depuis des mois : la dégradation des conditions de travail, le manque de moyens humains et matériels, les suppressions de lits et les fermetures de services, le manque de reconnaissance salariale des agents hospitaliers tous corps et grades confondus. Donc nous affichons notre détermination en posant ce préavis pour la satisfaction des revendications suivantes :

► Arrêt des fermetures de lits et réouverture de lits partout où cela est possible.

► Recrutement des moyens humains et acquisition des matériels nécessaires aux besoins.

► Augmentation des salaires de 300 euros nets mensuels pour tous.

Qu'en est-il de la situation sanitaire liée au Covid-19 à l'hôpital de Saint-Nazaire ?

Nous sommes à ce stade relativement « épargnés » au regard de ce qu'il se passe dans d'autres départements et établissements de France, mais l'inquiétude est réelle. L'unité Covid-19 est maintenue jusque fin décembre au moins. Le « plan blanc » est reconduit jusqu'à une date indéfinie, ce qui ne va pas sans poser problème. Les personnels hospitaliers sont corvéables à merci. À titre d'exemple, l'amplitude de repos quotidien entre deux journées de travail est réduite à

10 heures. Les personnels vont avoir besoin de disposer de leurs congés pour souffler.

Que penses-tu du déconfinement « progressif » annoncé par le gouvernement à partir du 11 mai ?

Le discours d'Édouard Philippe du 28 avril dernier a été une nouvelle fois truffé d'imprécisions et de contradictions. On « déconfiner », mais on n'est pas sûrs d'être prêts. On dit que les collégiens doivent porter des masques, mais pas les écoliers. Pourquoi ? Tout cela risque de créer les conditions d'une deuxième vague et de nous mettre en difficulté à un moment où un autre à l'hôpital de Saint-Nazaire.

Quel regard portes-tu plus globalement sur la crise sanitaire ?

Nationalement, le pays n'était pas prêt du fait de toutes les politiques de casse de l'hôpital et des services publics menées depuis des décennies. La pénurie de matériels est le produit de ces mêmes choix politiques, avec les conséquences tragiques qu'ils impliquent. C'est de la médecine de guerre qui a été menée dans différents hôpitaux, avec des choix effectués entre les patients, certains condamnés parce qu'il manquait le matériel pour les sauver. Concernant le scandale des masques, il est nécessaire de rappeler que l'actuel président de la République, alors ministre du précédent, porte la responsabilité de choix budgétaires ayant appauvri les stocks.



Intersyndicale départementale des organisations de retraité.e.s
CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR

Nous refusons que les personnes âgées soient sacrifiées !

L'intersyndicale 44 des organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, s'est adressée au Préfet de région, au Directeur général de l'Agence régionale de Santé, et au Président du Conseil Départemental pour obtenir les garanties suivantes - que tous les personnels intervenant auprès des personnes âgées en établissement comme à domicile disposent bien des protections indispensables en nombre suffisant, masques, en particulier FFP2, gel, surblouses etc... - que toute nouvelle admission en établissement soit soumise à un test de dépistage afin de ne pas propager l'épidémie - que l'ARS nous garantisse que chaque résident en EHPAD, en maison de

retraite ou chaque aîné isolé infecté par le virus et en détresse respiratoire soit effectivement pris en charge par l'hôpital.

Ni le Préfet, ni le Directeur de l'ARS, ni le Président du Conseil départemental n'ont répondu à nos inquiétudes. Depuis, le nombre de décès explose y compris dans notre département. Nous sommes terrifiés et scandalisés.

Face à cette situation nous avons décidé d'en appeler à toutes celles et ceux qui, avec nous, exigent des réponses des autorités publiques: Préfet, Directeur de l'Agence régionale de Santé, Président du Conseil départemental.

● Lettre pétition à M. le Préfet de Loire-Atlantique, M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, M. le Président du Conseil Départemental - Avril 2020

Messieurs,
« Nous soussignés, exigeons :

► que tous les personnels en EHPAD, en maison de retraite, en soins à domicile auprès des personnes âgées bénéficient des moyens de protection en quantité suffisante (masques en particulier FFP2, gel, surblouses) ;

► qu'un dépistage systématique soit mis en œuvre en particulier pour toute nouvelle admission dans une structure en charge de personnes âgées afin de ne pas introduire le virus dans l'établissement ;

► que les résidents en EHPAD, en maison de retraite et autres structures d'accueil, ainsi que les personnes en perte d'autonomie à domicile, bénéficient du même accès aux soins et de la même

qualité de prise en charge que les autres patients et qu'ils puissent être hospitalisés lorsque leur état de santé le nécessite, comme le réclame le Conseil de l'ordre des médecins.

Premiers signataires : Yves Weber, USR CGT - Claire Compain, UDR FO - Patrick Gosselin, ADIR CFTC - Georges Lemarie, UDIR CFE-CGC - Marie-France Le Marec, FSU retraité.e.s - François Prêneau, UDIR Solidaires - Monique Ramé, FGR-FP - Alain le Vraux, LSR. »

Rendez-vous directement sur le site internet : <https://www.change.org/Nousrefusonsquelespersonnesageessoientsacrifiées>

Ou envoyez votre signature par courrier électronique à : UDR FO : udr44@fo44.fr

● Extraits du communiqué de la Fédération FO des Employés et Cadres du 2 mai 2020

À la place du dépistage systématique, le gouvernement invente « Les brigades du COVID »

(...) Lors de son discours du 28 avril 2020 à l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a annoncé la mise en place de « brigades » visant à identifier les personnes ayant été en contact avec des patients testés positifs au Covid 19.

En quoi consiste ce dispositif ?

Chaque médecin devra signaler à l'Assurance maladie les patients testés positifs et transmettre les coordonnées des personnes ayant été en contact avec ces derniers dans le cadre d'une application dédiée. Les « brigades » seront constituées pour l'essentiel de salariés de l'Assurance maladie et auront pour « mission » de rechercher, à partir des éléments communiqués par le médecin, les « contacts » pour leur demander de se confiner pendant 14 jours et de se faire tester ! Cette opération devant être réalisée dans les 24 heures suivant le test, les « brigades » fonctionneront de

8 heures à 19 heures et 7 jours sur 7 ! FO l'affirme, ce n'est pas le travail des employés de Sécurité sociale !

Les employés et cadres de la Sécurité sociale sont chargés de rembourser et traiter les prestations des assurés sociaux. Ils sont tenus au secret professionnel et ils n'ont pas le droit de divulguer les données administratives et médicales des assurés sociaux. Or, avec ce dispositif, les employés de la Sécurité sociale vont utiliser les données des assurés sociaux sans leur accord pour annoncer à une personne qu'elle a été en contact avec un assuré qui a contracté le covid19. (...)

Non, ce n'est pas de cette façon qu'on lutte contre le covid. Il faut des masques, des protections et la généralisation des tests. Tous les médecins le disent. (...)

Enfin, pour réaliser cette activité, les directions vont avoir recours aux ordonnances du 25 mars 2020, dont la

Confédération FO demande le retrait. Ces ordonnances autorisent entre autres des journées de 12 heures ainsi que le travail du dimanche.

Autant de mesures inacceptables qui dérogent au Code du travail et à notre Convention collective nationale. Ce dispositif n'est pas acceptable. Il n'est pas question que les employés et cadres de la Sécurité sociale réalisent cette activité qui est contraire à toutes les missions de la Sécurité sociale. L'inquiétude et la peur plus que légitimes suscitées par ce virus, ne doivent pas être le prétexte pour le gouvernement et les directions à remettre en cause les libertés individuelles et collectives des assurés sociaux et les droits et acquis du personnel de la Sécurité sociale.

C'est pourquoi FO exige l'abandon des « brigades du COVID » et la mise en œuvre sans délai du dépistage systématique.

06/05/2020

1 000 signatures pour soutenir les aînés

● Mobilisation. Une intersyndicale des retraités a lancé une pétition pour obtenir que tous les personnels intervenant auprès des aînés disposent des protections indispensables.

Des masques, en particulier FFP2, du gel hydroalcoolique, des surblouses... Une intersyndicale Loire-Atlantique des organisations de retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR a réuni un millier de signatures en une semaine, via une pétition lancée sur le site Change.org. Ils demandent à la Préfecture, à l'Agence régionale de Santé (ARS) et au Département des « moyens de protection suffisants pour tous les personnels intervenant auprès des personnes âgées en établissement comme à domicile ». L'intersyndicale souligne « la grande inquiétude des retraités et familles quant à la situation faite aux aînés en maisons de retraite et en Ehpad, faute d'effectifs, de moyens de protection, et malgré le dévouement des personnels ». « Toute nouvelle admission en établissement doit être soumise

à un test de dépistage afin de ne pas propager l'épidémie, poursuit l'intersyndicale. L'ARS doit nous garantir que chaque résident en Ehpad, en maison de retraite ou chaque aîné isolé infecté par le virus et en détresse respiratoire est effectivement pris en charge par l'hôpital ».

« Le nombre de décès a explosé, y compris dans notre département, souligne l'intersyndicale. Nous sommes terrifiés et scandalisés. Les résidents en Ehpad, en maison de retraite et autres structures d'accueil, ainsi que les personnes en perte d'autonomie à domicile, doivent bénéficier du même accès aux soins et de la même qualité de prise en charge que les autres patients. Ils doivent pouvoir être hospitalisés lorsque leur état de santé le nécessite, comme le réclame le Conseil de l'ordre des médecins ».

40 années de contre-réformes hospitalières... Tous responsables et coupables !

Le 31 mars dernier, le Ministère de la Santé a publié des consignes concernant les résidents des Ehpad atteints par le virus du Covid-19. Ces consignes, pompeusement baptisées « doctrine », relèvent de la barbarie. On peut y lire : « Le principe est que la prise en charge des cas suspects

et confirmés ne présentant pas de critères de gravité doit être assurée en priorité au sein des Ehpad, afin de ne pas saturer les établissements de santé ». Ainsi, ce gouvernement décide froidement que les personnes âgées constituent une population à part, en trop, ne bénéficiant pas des mêmes droits que le reste de la

population ! Ce recul de civilisation vient de loin, il est le résultat de décennies de politiques successives, dont l'idée maîtresse est la rentabilité appliquée à l'hôpital.

Ce bref tour d'horizon des contre-réformes hospitalières menées depuis près de 40 ans n'est bien sûr pas exhaustif. Le bilan n'en est cependant pas moins effrayant. Selon l'IRDES, le nombre de lits dans les hôpitaux est passé de 392644 en 1981 à 256051 en 2011 : 136 000 lits ont été supprimés en 30 ans. Sur le même laps de temps, la durée moyenne du séjour à l'hôpital a été divisée par deux. Depuis 2011, environ 40 000 lits supplémentaires ont été fermés. Entre 1981 et 2019, le nombre de maternités en France est passé de 1500 à 495. Tous les gouvernements depuis 1983 ont participé à cette politique de destruction de l'hôpital. La continuité est remarquable. Implacable. Il n'est donc pas étonnant que, dans une tribune publiée le 30 mars dernier, six anciens Ministres de la Santé de « gauche » et de « droite » (Évin, Hubert, Mattéi, Douste-Blazy, Bachelot, Touraine) volent au secours du gouvernement actuel pour le dédouaner de sa gestion calamiteuse de la crise épidémique liée au Covid-19. Peut-être qu'à l'instar de Georgina Dufoix au sortir du scandale du sang contaminé, se sentiront-ils au mieux responsables... mais non coupables. Fidèle à sa tradition d'indépendance, Force Ouvrière n'a eu de cesse d'opposer les revendications des personnels à cette politique systématique de casse de l'hôpital et de marche à l'étatisation de la Sécurité sociale (instauration de la CSG, traité de Maastricht, ordonnances Juppé...). C'est dans le droit fil de cette détermination que s'inscrit le syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire, en déposant un préavis de grève illimitée à compter du 1^{er} mai pour l'arrêt des fermetures de lits et réouverture de lits partout où cela est possible ; le recrutement des moyens humains et l'acquisition des matériels nécessaires aux besoins ; l'augmentation des salaires de 300 euros nets mensuels pour tous. (voir p. 4).

« Des maisons d'hospitalité à l'hôpital entreprise »

1983 – Le « budget global »

L'introduction d'un rapport sur « les réformes hospitalières en France », publié en octobre 2019 par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES), porte le titre suivant « Des maisons d'hospitalité à l'hôpital entreprise ». Tout est dit ! Il s'agit de gérer l'hôpital comme une entreprise, c'est-à-dire avec pour objectif majeur la rentabilité. Jusqu'au « tournant de la rigueur » de 1983 décidé par Mitterrand, le financement des hôpitaux était assuré par la Sécurité sociale sur la base d'un prix de journée. Quels que soient les événements, prévus ou non, l'hôpital avait un financement garanti de son fonctionnement et pouvait donc soigner la population selon les règles

de la déontologie médicale. Avec la mise en place du budget global par le ministre PCF de l'époque, Jack Ralite, tout bascule : des objectifs de dépenses – donc des objectifs de soins – sont fixés. Le financement devient limité à l'objectif défini a priori. Par conséquent, tout événement imprévu, canicule comme en 2003 ou pandémie comme on la vit aujourd'hui, crée immédiatement une situation de crise... qui se traduit par des dizaines de milliers de décès. Réuni en octobre 1983, le Comité national de la Fédération des services publics et de santé Force Ouvrière (FO-SPS) unanime « rejette la mise en œuvre du budget global qui conduit obligatoirement à l'autogestion de la pénurie ».

1991 – La loi Évin

La situation actuelle dramatique des hôpitaux trouve sa racine dans l'instauration de ce budget global. Une pression continue va dès lors se développer, visant à imposer une diminution des dépenses de santé, chaque contre-réforme s'appuyant sur la précédente, qu'elle soit de « droite » ou de « gauche », avec un leitmotiv : faire des économies. En 1991, selon l'IRDES, la loi Évin a pour objectif de « réduire le nombre de lits, les coûts hospitaliers devenant de plus en plus élevés, en s'appuyant sur une planification de plus en plus contraignante ». Cette loi crée les Schémas régionaux de l'offre de soins (SROS), l'IRDES écrit « de nombreux services de maternité, d'urgences et autres chirurgies ont été obligés de fermer face aux objectifs du SROS appliqués par des représentants de l'État ».

La loi Évin met également en place de nouveaux organes de participation. Le XVII^{ème} congrès confédéral de la CGT-FO, réuni au mois d'avril 1992, alerte : « Sous couvert de libre expression des salariés, on arrivera à favoriser l'éclosion de certaines formes de corporatisme ». Les SROS ont pour objectif d'organiser au niveau de chaque région la « redistribution » des moyens, c'est-à-dire d'organiser méthodiquement la pénurie. C'est donc tout naturellement que la CFDT se vautre dans cette collaboration, fidèle au principe de subsidiarité et au prétendu « Bien Commun », où il appartient à chaque membre du personnel de traduire les priorités stratégiques arrêtées par le gouvernement. À cette politique de collaboration, la CGT-FO réaffirme sa tradition d'indépendance.

1996 – Les ordonnances Juppé

En 1996, les ordonnances Juppé mettent en place l'Objectif national de dépenses de l'Assurance maladie (ONDAM). L'une des idées fondatrices de ces ordonnances est la régionalisation du financement et de l'activité des établissements. Elles créent pour cela les Agences régionales de l'hospitalisation (ARH) et instaurent les « lois de financement de la Sécurité sociale », c'est à dire le vote par le parlement d'une enveloppe fermée : la Sécurité sociale n'est plus libre de ses dépenses. Toujours selon l'IDRES, « les objectifs clairement avoués par les pouvoirs publics étaient de réduire de 100000 lits le parc hospitalier français, soit près du tiers de sa capacité... De nombreux établissements publics et

privés de petite dimension, moins de deux cents lits et moins de trois cents accouchements pour les maternités, vont être fermés et regroupés ». La logique du budget global s'étend à tout le système de soins, puisque l'ONDAM définit un objectif de dépenses à ne pas dépasser en matière de soins de ville, d'hospitalisation et de médico-social. Les médecins accusés de trop prescrire « devront reverser la totalité des honoraires trop perçus ». Le rapport préparatoire au congrès de la FO-SPS de 1997 pose cette question tristement prémonitrice : « Faudra-t-il demain sélectionner les malades en fonction de leur âge et de leur pathologie ? »

2005 – La tarification à l'activité (T2A)

Le plan « hôpital 2007 » est annoncé en conseil des ministres le 20 novembre 2002. Sous prétexte de modernisation, il permet l'ouverture des grands hôpitaux aux partenariats public-privé (PPP), c'est-à-dire la privatisation du financement des hôpitaux. Ce plan met également en place en 2005 la tarification à l'activité (T2A), saluée comme « indispensable... pour l'hôpital public » par Jean-Marie Le Guen, alors député socialiste. Selon l'IRDES, « elle privilégie les recettes sur les dépenses, les résultats sur les moyens ». Les hôpitaux se voient

ainsi soumis à une véritable course à la rentabilité, pouvant les inciter à mettre l'accent sur certaines activités bien rémunérées, toutes n'étant pas valorisées de la même manière. Marc Blondel, alors secrétaire général de la CGT-FO, écrivait : « On risque de voir s'établir une distinction entre les services rentables et ceux qui ne le sont pas. Les premiers vont bien sûr attirer l'activité privée, mais qui voudra prendre en charge les plus coûteux ? Et parmi les plus coûteux, il n'y aurait pas, par hasard, ceux qui s'occupent des vieux ? ».

2009 – la loi Bachelot ou loi HPST

En 2009, la loi Bachelot ou loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » (HPST) instaure les communautés hospitalières de territoire, qui vont accélérer les restructurations et les fusions de service. Cette loi crée également les Agences régionales

de Santé (ARS) qui, année après année, vont imposer aux directions des hôpitaux la réduction des postes de médecins et de personnels paramédicaux, ainsi que de nouvelles fermetures de lits.

2016 – la loi Touraine et les GHT

En 2016, la loi Touraine – du nom de la ministre de la présidence Hollande qui a ordonné la destruction des stocks de masques FFP2 – crée les Groupements hospitaliers de territoire (GHT). Pour la Fédération FO des services publics et de santé,

« Il s'agit d'un véritable tsunami dans la restructuration de l'offre de soins publique, qui va s'accompagner de la mise en œuvre de coupes claires dans les effectifs ». Les GHT vont en effet conduire à des dizaines de fermetures supplémentaires d'hôpitaux.

2019 – la loi Buzyn « Ma santé 2022 »

Le 16 juillet 2019, la loi Buzyn est adoptée. S'appuyant sur la loi Touraine, elle prévoit d'accélérer les fusions au moyen des GHT. Dans le même temps, la grève des Urgences ne cesse de s'amplifier dans tout le pays, tandis que le gouvernement reste sourd aux légitimes revendications des grévistes qui, avec le collectif inter-Urgences et leurs organisations syndicales, exigent

300 € nets mensuels d'augmentation immédiate des salaires, la réouverture des lits et la création des postes à hauteur des besoins. Les héros d'aujourd'hui – bien souvent envoyés au front sans les moyens de protection élémentaires, sans masque ni surblouse, sans les équipements nécessaires pour soigner, tout simplement – sont les gazés d'hier.



« Les salariés n'ont pas à subir et encore moins à payer les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 »

INTERVIEWS

■ Métaux de Saint-Nazaire et région



Bertrand Bauny
Coordinateur FO Daher

Tu es intervenu mardi à la Commission Administrative de l'UD pour expliquer la situation de Daher aujourd'hui. Tu peux donner quelques éléments ?

Daher est un groupe de 10 000 salariés dont plus de 1 800 en Loire-Atlantique (avec un peu plus de 600 intérimaires). Notre groupe est un équipementier de rang 1 pour l'aéronautique et pour le nucléaire, mais nous fabriquons également des avions d'affaires

(Tarbes). La crise sanitaire a un impact majeur sur le transport aérien et l'aéronautique est touchée de plein fouet. Les constructeurs ont revu à la baisse les cadences de production de l'ordre de 30 % pour 2020 et cela a forcément des conséquences sur Daher.

Que vous a dit la direction ?

La direction prévoit une baisse du chiffre d'affaires de 400 millions d'euros (sur les 1 300 millions d'euros) et une diminution du résultat de l'ordre de 70 millions d'euros pour 2020. Elle nous a donc annoncé qu'elle envisageait un « plan de restructuration » pour « assurer la survie de l'entreprise ». La direction générale envisage, sans le dire nettement, plus de 3 000 suppressions de postes, soit un tiers des personnels de l'entreprise. Il est également à craindre une forme de chantage à l'emploi pour faire accepter de surcroît une remise en cause des conquêtes sociales : salaires, primes, etc. pour ceux qui resteraient. Il est probable que ce plan soit annoncé d'ici quelques semaines. Mais d'ores et

déjà, plusieurs centaines d'intérimaires n'ont pas vu leur contrat renouvelé. Ainsi en Loire-Atlantique, il y avait en février 629 intérimaires et il n'y en a plus que 262 à ce jour.

Comment avez-vous réagi ?

La direction voulait mettre en place « un Comité de Coordination de Crise regroupant les cinq coordinateurs syndicaux du groupe » avec le DRH pour nous associer à la mise en place de ce « plan de restructuration ». Nous avons alors répondu que notre place n'était pas de relayer les annonces de la direction. Nous sommes pour la discussion bien entendu, mais nous avons des revendications.

Quelles sont-elles ?

Pour nous, la préservation des emplois est une priorité. Nous revendiquons un véritable « plan de sauvetage » des emplois, intégrant entre autres un plan de formation ambitieux, la mise en place d'un dispositif de pré-retraite, des départs volontaires financés pour les

salariés qui ont des projets personnels et le recours au chômage partiel autant que de besoin. Nous sommes favorables également à une augmentation de la participation de BPI France (sous contrôle de l'État) dans le capital de l'entreprise (12,5% actuellement). Les salariés n'ont pas à subir et encore moins à payer les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19. C'est le rôle de l'État de soutenir son industrie dans ces moments-là.

Et vous n'avez pas accepté de signer l'accord de chômage partiel que proposait la direction fin avril ?

Dans un premier temps, la direction proposait la signature d'un accord pour mai et juin sans aucun complément au-delà des 84 % d'indemnisation réglementaire. Nous avons dit que nous n'étions pas d'accord et les quatre autres organisations syndicales nous ont suivis. Cela a obligé la direction à faire des propositions plus acceptables et nous venons de signer un accord pour le seul mois de mai, qui prévoit

une rémunération à 90 % du salaire net dont 84 % versés par l'État et 6 % par l'entreprise, sans contrepartie d'heures de récupération pour les non-cadres. Nous sommes satisfaits de cet accord, même si la direction a décidé de le limiter dans le temps au seul mois de mai, après les annonces de Pénicaud de revoir les conditions de prise en charge du chômage partiel pour les entreprises à compter du 1^{er} juin. Et nous craignons que la direction en profite pour aller vite dans la mise en place d'un « plan de restructuration » basé sur des licenciements « secs ». Nous nous y opposerons bien entendu.

Et il a le rôle de l'État...

Oui, cette décision de Pénicaud de revoir les règles de prise en charge du chômage partiel n'est pas acceptable. Cela va en particulier ajouter de la précarité à la précarité pour les bas salaires.

■ Métaux d'Ancenis



Pierre-Louis Montaudon
Délégué syndical central FO Manitou

Quelle est la situation aujourd'hui chez Manitou BF ?

Le magasin des pièces de rechange a repris son activité à 100 % depuis la semaine 17, c'est-à-dire le 20 avril dernier. À partir du 11 mai, l'ensemble des unités de production auront repris l'activité quasiment à 100 %. Seul le site de Laillé reprendrait son activité à 90%. Les « indirects », qui ne travaillent pas directement en production et représentent environ la moitié des effectifs, sont quant à eux maintenus en activité partielle et en télétravail, suite à l'annulation ou au report de certains projets. Les agents de maîtrise seront les seuls « indirects » à être épargnés par le chômage partiel, car ils encadrent les équipes de production sur le terrain.

Quel sera le taux de chômage partiel pour les « indirects » ?

Au mois de mai, la direction a décidé de maintenir au minimum 40 % de

chômage partiel (2 jours de chômage par semaine) et 20 % en juin (1 journée de chômage par semaine). Sur chaque journée de chômage, c'est 16 % de salaire net en moins, sauf pour les « forfaités jours », principalement des cadres, dont le salaire est maintenu 100%. Nous craignons la mise en œuvre d'une activité partielle individualisée, ouvrant la porte à l'arbitraire, malgré les engagements de la direction.

Quelles sont les mesures sanitaires prises pour assurer la sécurité des salariés ?

Le port de masques chirurgicaux est obligatoire sur tous les sites, dans les bureaux et en production. La direction en distribue 2 par jour et par salarié. Le travail de distanciation a été relativement bien pensé, mais on s'interroge évidemment sur la possibilité de maintenir sur la durée des mesures barrières, surtout avec les contraintes de production. Les vestiaires et la restauration collective restent fermés, ce qui pose de vrais problèmes d'hygiène. Nous dénonçons le fait qu'il n'y ait pas de gel hydroalcoolique en production, alors que des documents sont par exemple distribués de la main à la main. Cela génère du stress parmi les salariés. Il n'y a pas de prise de température collective. La direction invite les salariés à prendre leur température, chez eux, matin et soir !

Que penses-tu des annonces

liées au protocole national de déconfinement des entreprises ?

Les préconisations de ce protocole sont scandaleuses, notamment concernant l'interdiction des dépistages généralisés au niveau des entreprises. Une nouvelle fois, le gouvernement cherche à justifier sa propre incurie et son impréparation.

Qu'en est-il du carnet de commandes de l'entreprise ?

Il n'est pas terrible, mais seules 6 à 7 % des commandes ont été annulées. Cela est relativement rassurant du point de vue des emplois en production.

Une négociation a-t-elle eu lieu sur les congés ?

Nous en sommes demandeurs, mais rien n'est abordé sur cette question pour le moment. La direction ne prend que des mesures unilatérales. À titre d'exemple, pour ne pas répondre à notre revendication de paiement à 100 % du chômage partiel pour tous les salariés non « forfaités » en jours, la direction a décidé de prélever aux « forfaités » 6 jours de congés jusque mi-décembre 2020.

Comment feront les salariés ayant leurs enfants à garder ?

À partir du mois de juin, l'activité partielle s'arrête pour les salariés qui ne disposent pas d'un justificatif de l'établissement scolaire attestant que leurs enfants ne sont pas pris en charge. Ils seront donc contraints de poser des congés ou de reprendre le travail.

■ Métaux de Nantes et région



Franck Mariot - Délégué syndical FO Saunier Duval ECCI, Secrétaire du syndicat des Métaux de Nantes et région

Lors de notre précédent échange, l'activité de Saunier Duval ECCI reposait sur le volontariat. Où en est-on aujourd'hui ?

Le volontariat est toujours de mise jusqu'au 11 mai, avec une carotte pour les volontaires qui toucheront une prime de fin d'année et des jours de congés supplémentaires. Le nombre de volontaires a évolué au fil de l'eau, bien aidé par une communication paternaliste axée sur le nombre de volontaires présents sur sites, afin d'inciter les autres salariés à reprendre.

Qu'en est-il de la reprise à compter du 11 mai ?

Un CSE extraordinaire s'est tenu ce mardi 5 mai 2020. La direction a indiqué que l'activité reprendra à quasi 100 % en équipes de 3/8 et avec une équipe de week-end, à compter de ce lundi 11 mai. Les salariés en télétravail pourront continuer à télétravailler jusqu'au 31 mai, sauf pour besoins de service. FO a tout de même rappelé que la reprise d'activité aurait dû être graduelle, afin d'adapter les mesures de sécurité au nombre exponentiel de salariés sur site. On ne peut par ailleurs que s'alarmer du fait que parents salariés et enfants rejoindront en même temps des lieux multipliant les interactions et donc potentiellement les risques de contamination.

Quelles ont été les garanties sanitaires apportées par la direction ?

La direction se situe dans les

préconisations gouvernementales : masques jetables, visières lavables, gel hydroalcoolique à disposition, mesures barrières, etc. Un décalage horaire est mis en place pour que les équipes ne se croisent pas au moment de leur relais. FO a alerté sur le fait que de telles mesures allaient se faire au détriment de certaines conditions de travail, par exemple l'interdiction d'accès aux vestiaires, aux fontaines d'eau et à tout l'électroménager. Je ne vois pas d'ailleurs comment la distanciation sociale pourra être respectée sur l'ensemble des lignes d'assemblage.

Quelles positions la section FO a-t-elle exprimées lors de ce CSE ?

Devant l'incertitude sur les conditions de reprise et face aux contradictions gouvernementales concernant le déconfinement, FO, elle, s'est abstenue de donner son accord à cette reprise massive. Celle-ci étant actée, la communication quotidienne a d'ailleurs immédiatement changé de ton, la direction menaçant de sanctions désormais les salariés non présents le 11 mai.

Qu'en est-il de la question des congés et du temps de travail dans ton entreprise ?

À ce stade, aucun accord dérogatoire n'est en négociation. Un accord d'entreprise sur le temps de travail, que nous avons signé, est actuellement en vigueur. En revanche, le 30 avril dernier, la CFDT et la direction ont signé un accord dit de « solidarité ». Il s'agit d'inciter les cadres à mettre une journée de congés payés dans une cagnotte, destinée à être monétisée et reversée aux salariés ayant perdu du salaire pendant l'activité partielle après un abondement de 5 % par la direction. Si on calcule : sur 7 heures de congés payés, la direction ajoute l'équivalent d'environ 20 minutes de salaire. Quelle générosité ! Cet accord permet surtout à la direction de se défilier sur la revendication de FO de paiement à 100 % du chômage partiel. Nous avons refusé de le signer.

25/04/2020



● À Ancenis-Saint Géréon, fin des débrayages à Laïta

Des salariés de la beurrerie de la coopérative Laïta à Ancenis, réclamaient la prime de 1 000 € au regard des grosses cadences de production sur les chaînes de fabrication et avaient observé à plusieurs reprises des débrayages jusqu'à la tenue d'une réunion entre la

direction et les syndicats. Ce ne sera pas 1 000 mais « 20€ par jour de présence entre le 17 mars et le 10 mai sur le site pour tous les salariés en poste dans les ateliers de Laïta. Une prime plafonnée à 600 € », indique un représentant FO, précisant que les salariés en télétravail recevront, eux, « 3 € par jour et 5 € les

jours où ils viennent sur le site ». Les personnels des six sites de production sont concernés (...). Décision jugée « correcte par les salariés » selon ce représentant, et qui a conduit à la fin des débrayages. ■

L'indépendance syndicale contre l'Union sacrée

La crise sanitaire liée au Covid-19 révèle le caractère criminel des politiques d'austérité menées depuis près de quarante ans (voir notamment p.5). Pour occulter sa propre responsabilité dans la situation actuelle

et faire taire la colère qui s'exprime depuis des mois contre sa politique de destruction des conquêtes sociales, le gouvernement Macron/Philippe tente en vain d'imposer une « union nationale », au détriment

de la reconnaissance des intérêts particuliers et collectifs de la classe ouvrière. Fidèle à sa tradition d'indépendance, Force Ouvrière maintient le cap des revendications.

Macron et son gouvernement sont « en guerre », mais contre qui ?

Dans son allocution du 12 mars, Macron en appelait à « l'union sacrée ». Le 16 mars, il annonçait la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, en répétant à 6 reprises « nous sommes en guerre ». La référence est sinistre, puisqu'elle renvoie à la grande boucherie de 1914-1918, où les bourgeois européennes ont envoyé à la mort des millions d'ouvriers et de paysans au nom des intérêts

nationaux⁽⁴⁾. De fait, à chaque fois que le gouvernement a décrété l'union nationale (en 1914, en 1939 puis durant la guerre d'Algérie), cela s'est toujours traduit par de violentes attaques contre les libertés démocratiques et les conquêtes ouvrières. Au lieu de prendre les mesures permettant de lutter efficacement contre l'épidémie (le dépistage systématique et régulier, la réquisition des masques

FFP2, l'embauche de personnels soignants et l'ouverture de lits dans les hôpitaux...), le gouvernement s'est doté de pouvoirs exorbitants qu'il a utilisés sans attendre contre les garanties collectives des salariés. Il a ainsi légiféré par ordonnances contre le code du travail et le statut général de la fonction publique. Était-ce là l'urgence pour lutter contre le virus ?

⁽⁴⁾ « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels », Anatole France (1922)

« Monde d'après » et menaces corporatistes

Dans sa déclaration du 13 avril dernier, Macron ne s'est pas contenté d'annoncer la réouverture des crèches et des établissements scolaires à compter du 11 mai sans apporter aucune garantie sanitaire aux personnels. Il a notamment appelé à « bâtir un autre projet dans la concorde ».

La notion de « concorde » renvoie dans l'histoire aux régimes corporatistes⁽⁵⁾, issus de la doctrine sociale de l'Église, qui visent au démantèlement des organisations ouvrières et subordonnent les intérêts particuliers des salariés à un prétendu « intérêt général » ou « bien commun ». Pensons notamment à la loi Belin du 24 avril 1941 qui, sous le régime pétainiste de Vichy, transforme le Premier mai – journée

internationale des travailleurs issue du combat pour la journée de huit heures et de la répression sanglante contre les ouvriers grévistes de Chicago en 1886 – en « Fête du travail et de la concorde sociale ».

Différentes forces politiques ou sociales n'ont pas tardé à faire leurs offres de service au gouvernement Macron/Philippe, en proposant notamment la tenue d'un « Grenelle du monde d'après ». Pour Force Ouvrière, c'est maintenant, tout de suite – pas le « jour d'après », ni dans le « monde d'après » – que les responsabilités du gouvernement doivent être pointées et que doivent être portées les revendications des salariés, du privé comme du public.

Le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Patrick Bernasconi, n'est pas en reste : dans une interview donnée le 16 avril à la revue Acteurs Publics, il affirme qu'« une révision constitutionnelle permettrait de donner un élan et une force à un CESE devenu l'assemblée de la participation citoyenne et le trait d'union entre société civile, corps intermédiaires et pouvoirs publics ». Les organisations syndicales seraient ainsi ravalées au rang de simple courroie de transmission de la politique gouvernementale. C'est le spectre du sénat corporatiste voulu par de Gaulle et rejeté par la classe ouvrière à l'occasion du référendum de 1969 !

⁽⁵⁾ La logique corporatiste est insufflée à tous les niveaux de l'appareil d'État : dans une administration, un chef de service a tenté d'imposer cinq jours de congés à un agent public, au prétexte que « les modalités d'organisation particulières liées à la crise privilégient l'intérêt commun et non les intérêts particuliers ».

Coronavirus et risque de replis communautaristes

Toute ressemblance...

● Extrait d'une fiche thématique ministérielle à destination des enseignants (6 mai 2020)

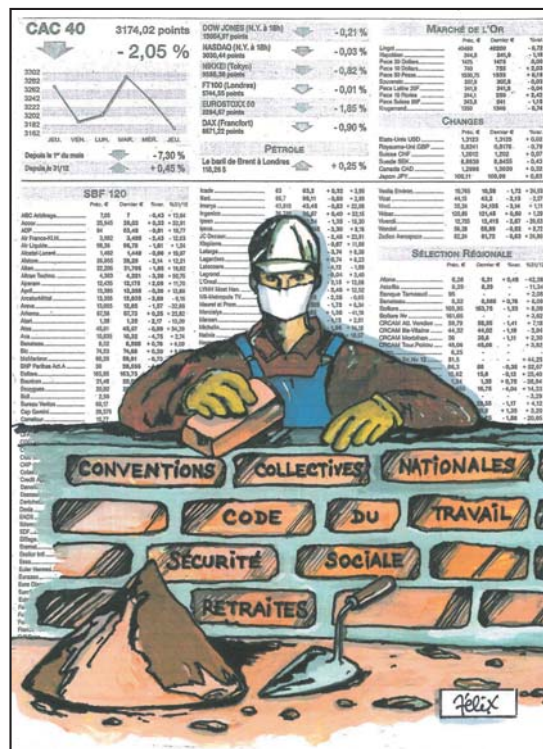
Réouverture

Aujourd'hui, la violence de la pandémie causée par un nouveau virus nous confronte à l'incertitude sur de multiples plans (en matière, médicale, sociale, économique, culturelle...). La crise du Covid-19 peut être utilisée par certains pour démontrer l'incapacité des États à protéger la population et tenter de déstabiliser les individus fragilisés. Divers groupes radicaux exploitent cette situation dramatique dans le but de rallier à leur cause de nouveaux membres et de troubler l'ordre public. Leur projet politique peut être anti-démocratique et anti-républicain. Ces contre-

projets de société peuvent être communautaristes, autoritaires et inégalitaires.

En conséquence, certaines questions et réactions d'élèves peuvent être abruptes et empreintes d'hostilité et de défiance : remise en question radicale de notre société et des valeurs républicaines, méfiance envers les discours scientifiques, fronde contre les mesures gouvernementales, etc. Or, plus que jamais, nous avons besoin de bâtir une société de la confiance, solidaire portuse de sens et offrant aux élèves des chemins vers une socialisation positive.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE



L'indépendance syndicale, condition du combat revendicatif

Encouragé par les ordonnances gouvernementales dont FO revendique l'abrogation, le Medef avance ses pions : le redémarrage de l'économie devra selon lui passer par des sacrifices. Dans Le Figaro du 10 avril 2020, Geoffroy Roux de Bezieux, président du Medef, avait mis en avant la question « du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise ». Le 6 mai, l'Institut Montaigne – dont les accointances avec Macron ne sont plus à démontrer⁽⁵⁾ – préconise de faire travailler plus les salariés. Le lendemain, le Premier ministre est intervenu pour affirmer qu'une fois la crise sanitaire passée, le pays devra répondre « à la crise économique et à l'appauvrissement général qui va intervenir ». Interrogé sur son intention d'augmenter ou pas le temps de travail après la crise, le Premier ministre a indiqué « que si nous voulons retrouver notre prospérité, dépasser ce cap et ce coup dur pour la France, il faudra collectivement que nous nous en donnions les moyens par le travail, la solidarité, l'inventivité ». C'est dans ce contexte que la CFDT

et la CFTC ont signé le 30 avril dernier avec le Medef une déclaration commune appelant « à la reprise de l'activité économique dans des conditions sanitaires optimales ». L'indépendance syndicale est un enjeu majeur pour la défense des revendications particulières et collectives des salariés. La déclaration de la Commission exécutive confédérale FO du 20 avril dernier prend ainsi toute son importance, en affirmant « l'absolue nécessité de préserver, à tous les niveaux, l'action syndicale indépendante, fondée sur la liberté syndicale, la négociation collective et la pratique contractuelle. Le rôle de l'action syndicale ne saurait être étouffé, sous couvert de chartes, pactes ou conférences dites sociales sous tutelle de l'État, aboutissant à diluer les revendications syndicales et confondre les responsabilités respectives. En toutes circonstances, tout au long de son histoire, la confédération FO a agi en toute indépendance vis-à-vis de l'État et des employeurs pour faire valoir les revendications des salariés. »

⁽⁵⁾ Mediapart révélait en 2016 que le domicile particulier du directeur de l'Institut Montaigne avait hébergé le mouvement En Marche ! au moment de son lancement par Macron et ses fidèles (L'Express, 7 avril 2016).

L'OS a lu

BFM TV, le 05/05, 14h44, «*en direct de l'école Ronsard, à Poissy, dans les Yvelines.*

«*Maître Macron, devant l' tableau perché, arborait sur son bec un beau masque.*

Maître Blanquer, égal' ment protégé, lui collait servi- lement aux basques... »

Dans la classe, huit élèves (le protocole sanitaire de Blanquer en autorisera jusqu'à quinze à partir du 11/05).

En plus de Starsky et Hutch, il y a le maire avec son écharpe tricolore, et l' instit' qui fait tapisserie. Quatre adultes pour huit élèves, ça devrait l'faire...

Macron, Blanquer et le maire portent de très élégants masques en tissu noir, floqués bleu-blanc-rouge, alors que l' instit' n'a qu'un pauvre masque blanc en papier ! Cherchez l'erreur...

Dans un français charabiesque (les extraits sont authentiques!), la leçon macronienne débute : « (...) ce truc-là, c'est un p'tit bout le coronavirus et y rentre dans ton organisme (...) faut pas qu'y rentre (...) on met des masques pour pas qu'on rentre dans la bouche quelque chose qui vient de l'extérieur (...) » ... Ah ! Ok ! Super !

Donc le masque en papier de l' instit', il empêche le virus de rentrer ?

Hein ? Comment ? Euh, et si nous passions au respect de la distanciation sociale, fondamentale pour lutter contre la propagation :

«*Quand on se tient à 1m50, c'est que comme ça on postillonne pas à l'autre (...)*... »

Voui, voui, voui, comment dire... ? Au fait, elle était prof de quoi, Brigitte ?

Pendant cette instructive et remarquable démonstration, le maire se tient entre deux tables d'élèves, à moins d'un mètre de chacun d'eux, ses deux paluches tripotant gaillardement le dossier d'une chaise et la table à proximité... Chef, oui chef !

De l'autre côté de la classe, un élève commence à s'emmerder ferme. Debout à côté de sa chaise, il tourne et vire. Une minute et trente-huit secondes après le début du direct, il n'y tient plus, s'approche de la table de devant et touche le bras de son copain pour lui montrer quelque chose au mur, sûrement la pendule. Comme on le comprend... !

Voilà. En 1mn et 38s, quatre adultes pour huit élèves ont fait en direct la démonstration que le protocole sanitaire de Blanquer est parfaitement inapplicable dans les classes... mais que les enseignants, seuls avec quinze enfants et non-protégés, seront tout de même tenus pour responsables de sa « stricte application ».

« (...) alors ça, tu vois, c'est un truc, le protocole sanitaire, c'est un bout de parapluie pour pas qu'a responsabilité du bordel qu'on a semé rentre dans nos cabinets ministériels

1 minute 38 secondes

#Démerdez-vous

Le «*Canard Enchaîné*» du 15/04 rappelle à bon escient que Jérôme Salomon, le Directeur général de la Santé qui présente chaque soir le décompte des morts à la télé, était membre du cabinet de Marisol Touraine (ex-ministre « socialiste » de la Santé sous la mandature Hollande) au moment où la diminution du stock de masques a été décidée. Un connaisseur.

«*Le 17 mars, très ferme, il lançait: « Ne portez pas de masques », mais le 3 avril, il recommandait pour tous le port du masque « alternatif ».*

Le message était clair : on n'a pas de masques, démerdez-vous ! Début mai, Alléluiah !, les masques sont arrivés dans les grandes surfaces qui n'ont, c'est juré, pas fait de « stocks cachés ». Ouf ! D'ailleurs Bruno Le Maire nous a rassurés : « Je constate que la grande distribution, depuis le début de la crise sanitaire, a parfaitement joué le jeu notamment pour garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire des Français (...) ». Merci, merci la grande distribution, pour



notre dévouement citoyen et votre désintéressement. Et si on applaudissait les actionnaires tous les soirs juste avant les soignants ?

En attendant, l'exécutif n'est pas resté les deux pieds dans le même sabot : « Dans la perspective du déconfinement, l'État met au service des français un ensemble d'informations et de contacts leur permettant de fabriquer leur propre masque (...) » C'est trop !

Et au fait, on en est où des tests

pour l'ouverture des écoles le 11 mai ? Pourquoi les enseignants ne seront pas testés comme dans d'autres pays, demande une mission parlementaire au ministre de l'Éducation nationale. Et Blanquer de répondre : « il n'y a pas pénurie de tests mais il ne faut pas les gâcher ». Ouf ! J'avais peur qu'on n'en ait plus.

Déficits abyssaux



Coronavirus : le déficit de la «*Sécurité sociale va plonger à plus de 40 milliards d'euros.*

Le déficit sera bien plus important que le niveau historique de 2010 (28 milliards) », a révélé ce mercredi le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, lors d'une audition au Sénat, en prévenant que « ces estimations restent optimistes. La dette de l'Unédic va se rapprocher de 50 milliards dès juin. » (Les Échos, 23/04)

Les salariés doivent s'y préparer: tôt ou tard, la facture nous sera présentée. On nous

expliquera alors que les trous sont «*abyssaux* », que c'est évidemment regrettable, mais que la raison commande à chacun de « faire des sacrifices importants ».

Les plus « visionnaires » affirmeront que la crise du Covid 19 aura marqué la « fin de l'ancien monde », qu'il faudra « repenser complètement notre modèle social ».

Alors qu'il suffit juste de remettre des ronds dans le nourrin...

Et des ronds, c'est pas ce qui manque. On n'en finit pas de répéter les chiffres, mais ils

sont tellement ahurissants qu'à côté, la prévision de déficit de 50 milliards de la Sécu fin 2020 paraît anecdotique.

Le magazine « Challenges » établissait dans son classement annuel de 2018 que les 500 français les plus riches ont un patrimoine de 650 milliards d'euros qui a triplé en 10 ans.

+434 milliards en 10 ans, ça peut servir d'amortisseur, non ?

L'OS a lu

(...) »

Mais pourquoi la maîtresse elle a pas le même masque que toi ? « (...) alors ça, tu vois, c'est un truc, le masque, qu'il faut faire soi-même sur les conseils de notre merveilleux gouvernement, rapport à ce qu'on a ratiboisé tous les crédits depuis des années et qu'on n'a pas renouvelé les stocks. J'te file la fiche bricolage pour que ta maîtresse elle puisse bien s'amuser à la maison, entre la classe et le télétravail » (lire ci-contre)

C'est vrai que Blanquer il a dit qu'on va être quinze dans la classe alors que les rassemblements de plus de dix personnes seront interdits ?

« (...) alors ça, tu vois, c'est un truc, qui faut que les parents y retournent bosser pour qu'on puisse revenir vite, vite comme avant, quand les actionnaires y gagnaient plein plein de thunes. Faut dire qu'y prennent vachement plus de risques que les soignants, par exemple. C'est normal qu'y touchent un max. L'an dernier, rien que pour le CAC 40, ils ont empêché 50 milliards d'euros, et pour cette année, c'est râpé. C'est pour ça qu'ils veulent revenir comme avant et qu'il faut que vos parents retournent au chagrin. »

Alors nos parents, ils sont protégés aussi ?

« (...) alors ça, tu vois, c'est un truc... Non, mais tu commences à me gonfler avec tes questions! Avec le pognon de dingue qu'on a déjà claqué ! Tu te rends compte que le chômage partiel va nous coûter près de 20 milliards ? (lire ci-contre). Et si tu lisais le Canard Enchaîné (15/04), tu saurais qu'on a dépensé 3,6 millions d'euros pour commander plein de grenades lacrymogènes. Alors la protection des salariés... »

Tu paies tout avec ton argent ou c'est de l'argent public ?

« (...) alors ça, tu vois, c'est un truc, ça va faire plein de déficits. C'est pour ça qu'on a pondu des ordonnances pour que tes parents y bossent deux fois plus. On a dit jusqu'en décembre, mais les déficits, ça nous fera une bonne raison pour prolonger bien au-delà. Avec un peu de réussite, on arrivera même à finir d'exploser le Code du travail. Ça fait si longtemps que le Medef en rêve... Quand on peut faire plaisir... »

Si je résume bien, tu nous as assignés à résidence pendant deux mois parce que t'avais piqué l'argent des masques, des tests et de l'hosto et t'as donné notre pognon aux banques et aux patrons pour se refaire la cerise en leur promettant qu'on allait bosser deux fois plus jusqu'à ce qu'ils retrouvent leurs billes. Je n'ai rien oublié ? Ah, si ! Si on n'est pas content, t'as refait les stocks de lacrymos. Tu vois, j'ai tout compris en 1mn et 38s.